



Une fiche par enfant
et par activité !

AUTORISATION PARENTALE Pour l'accompagnement aux activités associatives 2021/2022

Chers parents,

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accompagnement de votre enfant aux différentes activités proposées par les associations Etiollaises, nous vous invitons à compléter dûment cette fiche et à la retourner à l'association dans laquelle votre enfant pratique son activité.

Aussi, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun accompagnement ne sera pris en charge par les agents municipaux et les membres de l'association sans cette autorisation parentale.

Je soussigné, M. / Mme

Autorise un agent de la mairie d'Étioilles, un membre de l'association ou le professeur à accompagner mon enfant jusqu'au lieu de l'activité. (Pour les activités de 17h)

NOM, Prénom de l'enfant :

.....

Classe fréquentée en 2021/2022 :

.....

Numéro téléphone en cas d'urgence :

Pour les activités qui débutent à 18h : J'autorise le professeur M..... à venir chercher mon enfant au centre pour l'emmener à son activité.

Merci de remplir le tableau et de cocher les cases* selon votre choix dans « Accompagnement »

Attention : pas de retour à l'accueil de loisirs après 18h.

Nom de l'activité	Jour de la semaine	Horaire	Lieu	Accompagnement
				Aller* <input type="checkbox"/>
				Aller* <input type="checkbox"/>

→Si votre enfant bénéficie d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), il est impératif de nous donner la copie et d'y joindre le traitement.

Sans ce document à jour, votre enfant ne pourra pas être accompagné à l'activité.

Fait à

Le

Signature

AUTORISATION A RENDRE DIRECTEMENT
A L'ASSOCIATION

En cas d'absence du professeur, c'est l'association qui prévient les parents. Et, au cas où cela arrive, l'enfant sera automatiquement dirigé vers l'alsh (service facturé).